



# ACADÉMIE DE BORDEAUX

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Secrétariat général  
Pôle de l'Organisation Scolaire et de l'Aide au Pilotage  
Direction des Structures et des Moyens

Bordeaux le, **30 NOV. 2023**

Direction des structures et des moyens

DSM1

Affaire suivie par :

Floréal MOLINA

Tél : 05 57 57 87 48

Mél : [floreal.molina@ac-bordeaux.fr](mailto:floreal.molina@ac-bordeaux.fr)

5, rue Joseph de Carayon-Latour CS 81499

33060 Bordeaux Cedex

La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine  
Rectrice de l'académie de Bordeaux  
Chancelière des universités

à

Mesdames et messieurs les membres  
du conseil académique des langues régionales

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que le conseil académique des langues régionales se réunira le :

**Lundi 4 décembre 2023 de 14h00 à 17h00**

**Salle Samuel PATY – Rectorat de Bordeaux et en visioconférence**

L'ordre du jour est le suivant :

**1 - Occitan**

- Bilan de rentrée de l'année scolaire 2023–2024 :
  - Bilan des effectifs des premier et second degrés public et privé.
  - Recrutement et formation (CRPE, CAPES, Agrégation, DCL, Dispositif *Ensenhar*).
  - Bilan des ouvertures à la rentrée 2023.
- Projets d'évolution de la carte des premier et second degrés à la rentrée 2024.

**2 – Basque**

- Bilan de rentrée de l'année scolaire 2023–2024 :
  - Bilan des effectifs des premier et second degrés public et privé.
  - Bilan des effectifs étudiants en université.
- Projets d'évolution de la carte des premier et second degrés à la rentrée 2024.

**3 – Actions de l'Office Public de la Langue Occitane (OPLO)**

**Questions diverses** (elles devront être transmises au moins 48h à l'avance).

Si vous étiez dans l'impossibilité d'assister à cette réunion, je vous saurais gré d'en informer le secrétariat au 05 57 57 38 41.

Je vous prie de croire, madame, monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Programme : 0214

Visa n° 23RRDSM36

Valideur Hiérarchique : Mme Hélène GOMEZ DSM

Enveloppe Budgétaire : 0214AUTRES- -R- -FD-CONVOCD





**L'enseignement de l'Occitan dans l'Académie de BORDEAUX  
Année scolaire 2023/2024**

**1° Les effectifs en occitan dans le 1<sup>er</sup> degré à la rentrée 2023 : enseignement public et privé**

**Effectifs dans les écoles publiques**

Modalités	24	33	40	47	64	Total
<b>Dispositifs d'enseignement</b>						
Bilingue à parité	223	243	483	311	961	<b>2 221</b>
Renforcé (de 1,5 à 3h par semaine)	42		183		1 707	<b>1 932</b>
Enseignement (de 45 min à 1h30 par semaine)						<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>265</b>	<b>243</b>	<b>666</b>	<b>311</b>	<b>2 668</b>	<b>4 153</b>
<b>Dispositif de sensibilisation OU projet d'éducation artistique et culturelle (EAC)</b>						
Sensibilisation (moins de 45 min par semaine)			1 200			<b>1 200</b>
Projet d'EAC	671	690	995	331	2 141	<b>4 828</b>
<b>Total</b>	<b>671</b>	<b>690</b>	<b>2 195</b>	<b>331</b>	<b>2 141</b>	<b>6 028</b>

**Effectifs dans les écoles privées**

Modalités	24	33	40	47	64	Total
<b>Dispositifs d'enseignement</b>						
Bilingue immersif	99	33		30	389	<b>551</b>
Bilingue à parité					36	<b>36</b>
Renforcé (de 1.5 à 3h par semaine)						<b>0</b>
Enseignement (de 45 min à 1h30 par						<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>99</b>	<b>33</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>425</b>	<b>587</b>

**2° Les effectifs en occitan dans le 2<sup>nd</sup> degré à la rentrée 2023 :**  
**enseignement public et privé**

*Source : Contat des effectifs – DEP*

**Effectifs dans l'enseignement public**

=> Effectifs dans l'enseignement **bilingue**

En collège					
Dpt	Commune	Dénomination	Effectifs constatés		
			2021	2022	2023
024	BRANTOME	ALIENOR D AQUITAINE	26	32	30
<b>Total 24</b>			<b>26</b>	<b>32</b>	<b>30</b>
033	LANGON	JULES FERRY	14	26	36
<b>Total 33</b>			<b>14</b>	<b>26</b>	<b>36</b>
040	DAX	D ALBRET	0	5	12
	ST GEOURS DE MAREMNE	AIME CESAIRE			0
	ST MARTIN DE SEIGNANX	F. TRUFFAUT	22	18	19
<b>Total 40</b>			<b>22</b>	<b>23</b>	<b>31</b>
047	MONSEMPRON LIBOS	KLEBER THOUAILLES	0	0	0
<b>Total 47</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
064	ARTIX	JEAN MOULIN	0	0	0
	GARLIN	JOSEPH PEYRE	15	22	25
	LARUNS	LES CINQ MONTS	47	31	24
	LASSEUBE	PIERRE JELIOTE	30	36	35
	LESCAR	SIMIN PALAY	0	0	0
	MONEIN	RECTEUR JEAN SARRAILH	32	37	38
	MORLAAS	(vide)	7	14	15
	NAY	HENRI IV	33	29	31
	OLORON STE MARIE	TRISTAN DEREME	0	0	0
	SALIES DE BEARN	FELIX PECAUT	21	19	19
<b>Total 64</b>			<b>185</b>	<b>188</b>	<b>187</b>
<b>Total des effectifs de l'enseignement bilingue en collège</b>			<b>247</b>	<b>269</b>	<b>284</b>

=> Effectifs dans l'enseignement optionnel

En collège					
Dpt	Commune	Dénomination	Effectifs constatés		
			2021	2022	2023
024	BEAUMONT	LEO TESTUT	0	10	10
	BERGERAC	HENRI IV	5	13	15
	BRANTOME	ALIENOR D AQUITAINE	71	70	67
	EXCIDEUIL	GIRAUT DE BORNEIL	38	16	24
	LA COQUILLE	CHARLES DE GAULLE	60	35	42
	LE BUGUE	LEROI-GOURHAN	28	32	34
	NEUVIC	HENRI BRETIN	0	0	0
	PERIGUEUX	MICHEL DE MONTAIGNE	37	45	48
	PERIGUEUX	BERTRAN DE BORN	100	83	73
	RIBERAC	ARNAUD DANIEL	24	29	39
	SARLAT LA CANEDA	LA BOETIE	37	40	36
	ST CYPRIEN	JEAN LADIGNAC	15	138	3
	TERRASSON	JULES FERRY	0	8	13
	TOCANE ST APRE	(vide)	62	68	50
<b>Total 24</b>			<b>477</b>	<b>587</b>	<b>454</b>
033	CADILLAC	ANATOLE FRANCE	52	45	45
	LA BREDE	MONTESQUIEU	0	0	0
	LA REOLE	PAUL ESQUINANCE	73	72	74
	LANGON	JULES FERRY	35	30	19
	LE BOUSCAT	AUSONE	0	0	0
	LE PIAN SUR GARONNE	ELISE DEROCHE	101	90	104
	PAUILLAC	PIERRE DE BELLEYME	1	4	6
	PELEGRUE	CHAMP D EYMET	83	95	63
	PESSAC	FRANCOIS MITTERRAND	6	6	8
	ST SYMPHORIEN	FRANCOIS MAURIAC	78	73	76
<b>Total 33</b>			<b>429</b>	<b>415</b>	<b>395</b>
040	AMOU	DU PAYS DES LUYS	126	78	83
	DAX	D ALBRET	14	8	1
	MONT DE MARSAN	CEL LE GAUCHER	0	0	7
	MONTFORT EN CHALOSSE	SERGE BARRANX	36	24	21
	MORCENX	H. COGNAMIGLIO	8	0	2
	SOUSTONS	F. MITTERRAND	0	115	12
	ST GEOURS DE MAREMNE	AIME CESAIRE	0	0	5
	ST MARTIN DE SEIGNANX	F. TRUFFAUT	11	17	19
	TARTAS	(vide)	0	0	19
<b>Total 40</b>			<b>195</b>	<b>242</b>	<b>169</b>
047	AGEN	JOSEPH CHAUMIE	8	10	18
	CASTELJALOUX	JEAN ROSTAND	30	21	18
	MARMANDE	JEAN MOULIN	16	9	13
	MEZIN	ARMAND FALLIERE	0	0	0
	MIRAMONT DE GUYENNE	DIDIER LAMOULIE	12	22	11
	MONSEMPRON LIBOS	KLEBER THOUAILLES	15	17	11
	PENNE D AGENAIS	DAMIRA ASPERTI	41	49	45
<b>Total 47</b>			<b>122</b>	<b>128</b>	<b>116</b>

064	ARETTE	DE BARETOUS	75	78	75
	ARTHEZ DE BEARN	CORISANDE D ANDOINS	118	131	135
	ARTIX	JEAN MOULIN	50	52	51
	ARUDY	(vide)	27	16	24
	ARZACQ ARRAZIGUET	(vide)	15	14	19
	BEDOUS	D ASPE	15	12	12
	BIDACHE	DU PAYS DE BIDACHE	83	70	74
	GARLIN	JOSEPH PEYRE	54	34	34
	LARUNS	LES CINQ MONTS	4	16	18
	LASSEUBE	PIERRE JELIOTE	41	44	53
	LEMBEYE	DU VIC BILH	15	16	16
	LESCAR	SIMIN PALAY	72	66	71
	MONEIN	RECTEUR JEAN SARRAILH	57	57	63
	MORLAAS	(vide)	0	0	0
	NAY	HENRI IV	14	15	13
	OLORON STE MARIE	TRISTAN DEREME	4	10	7
	ORTHEZ	DANIEL ARGOTE	17	32	30
	ORTHEZ	GASTON FEBUS	4	5	12
	PAU	PIERRE EMMANUEL	0	5	5
	SALIES DE BEARN	FELIX PECAUT	15	20	7
	SAUVETERRE DE BEARN	REINE SANCIE	0	25	37
	SERRES CASTET	RENE FORGUES	0	6	7
<b>Total 64</b>			<b>680</b>	<b>724</b>	<b>763</b>
<b>Total des effectifs de l'enseignement optionnel en collège</b>			<b>1 903</b>	<b>2 096</b>	<b>1 897</b>

En lycée					
Dpt	Commune	Dénomination	Effectifs constatés		
			2021	2022	2023
024	EXCIDEUIL	GIRAUT DE BORNEIL	1	0	0
	NONTRON	ALCIDE DUSOLIER	0	0	0
	PERIGUEUX	BERTRAN DE BORN	39	26	39
	RIBERAC	ARNAUD DANIEL	9	15	13
	SARLAT LA CANEDA	PRE DE CORDY	0	0	0
<b>Total 24</b>			<b>49</b>	<b>41</b>	<b>52</b>
033	BORDEAUX	MONTESQUIEU	0	0	0
	LA REOLE	JEAN RENO	7	6	10
	LANGON	JEAN MOULIN	28	24	23
	PAUILLAC	ODILON REDON	2	2	7
<b>Total 33</b>			<b>37</b>	<b>32</b>	<b>40</b>
040	DAX	DE BORDA	4	4	3
	ST VINCENT DE TYROSS	SUD DES LANDES	21	29	41
<b>Total 40</b>			<b>25</b>	<b>33</b>	<b>44</b>
047	FUMEL	MARGUERITE FILHOL	0	0	0
	MARMANDE	V DE GARONNE	0	0	0
<b>Total 47</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
064	BAYONNE	LOUIS DE FOIX	0	0	0
	LESCAR	JACQUES MONOD	10	8	5
	MOURENX	ALBERT CAMUS	6	11	7
	NAY	PAUL REY	0	0	0
	OLORON STE MARIE	JULES SUPERVIELLE	5	3	5
	PAU	LOUIS BARTHOU	0	0	0
	PAU	SAINT-JOHN PERSE	0	1	0
<b>Total 64</b>			<b>21</b>	<b>23</b>	<b>17</b>
<b>Total des effectifs de l'enseignement optionnel en lycée</b>			<b>132</b>	<b>129</b>	<b>153</b>
<b>Total des effectifs de l'enseignement optionnel en collège et lycée</b>			<b>2 035</b>	<b>2 225</b>	<b>2 050</b>

=> Effectifs en enseignement obligatoire LVB ou LLCER en lycée

Dpt	Commune	Dénomination	Eff. const. 2022		Eff. const. 2023	
			LVB	LLCER	LVB	LLCER
24	PERIGUEUX	BERTRAN DE BORN	4	0	0	1
33	LA REOLE	JEAN RENOUE	2	0	3	0
33	LANGON	JEAN MOULIN	3	0	3	0
<b>Total enseignement LVB et LLCER</b>			<b>9</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

=> Synthèse rentrée 2023

Type d'enseignement	Effectifs constatés	
	2022	2023
Sections bilingues en collège	269	284
Option en collège et lycée	2 225	2 050
LV2 et LLCER en lycée	9	7
<b>Total</b>	<b>2 503</b>	<b>2 341</b>

## Effectifs dans l'enseignement privé

### => Établissements de l'enseignement catholique

Dpt	Commune	Dénomination	Effectifs constatés		
			2021	2022	2023
47	Lycée Sainte Catherine	Villeneuve sur Lot	7	7	3
64	Collège Saint Joseph	Jurançon	92	79	78
	Collège Notre Dame	Lescar	29	52	40
	Lycée Le Beau Rameau	Lestelle Betharram	23	22	18
	Collège le Beau Rameau	Lestelle Betharram	10	11	11
	Collège Immac. Conception Beau Frêne	Pau	14	9	-
	Collège Saint Maur	Pau	-	-	-
	Lycée Imma. Conception	Pau	8	5	-
<b>Total Établissements de l'enseignement catholique</b>			<b>183</b>	<b>185</b>	<b>150</b>

### => Établissements de l'enseignement associatif

Dpt	Commune	Dénomination	Effectifs constatés		
			2021	2022	2023
64	Calandreta de Gasconha	Pau	51	53	60
<b>Total Établissements de l'enseignement associatif</b>			<b>51</b>	<b>53</b>	<b>60</b>

<b>Total général de l'enseignement privé</b>			<b>234</b>	<b>238</b>	<b>210</b>
--	--	--	------------	------------	------------

### 3° Les moyens d'enseignement en ETP dans les établissements publics et privés

#### Les moyens dédiés à la langue occitane dans le 1<sup>er</sup> degré à la rentrée 2023

Moyens alloués à l'occitan en ETP		Rentrée 2023
<b>1<sup>er</sup> degré public</b>	Écoles publiques	89,9
	Personnels enseignants bénéficiant d'une formation intensive	3,0
	<b>Total 1er degré public</b>	<b>92,9</b>
<b>1<sup>er</sup> degré privé</b>	Écoles privées catholiques	1,0
	Écoles associatives	29,6
	<b>Total 1<sup>er</sup> degré privé</b>	<b>30,6</b>
<b>Moyens complémentaires dédiés à l'occitan</b> (conseillers pédagogiques, IEN, autres)		<b>5,1</b>
<b>Total 1<sup>er</sup> degré public et privé</b>		<b>128,5</b>

#### Les moyens dédiés à la langue occitane dans le 2<sup>nd</sup> degré à la rentrée 2023

Moyens alloués à l'occitan en ETP		Rentrée 2023
<b>2<sup>nd</sup> degré public</b>	Établissements publics (enseignement de l'occitan et DNL)	29,4
	Personnels enseignants bénéficiant d'une formation intensive	4,0
	<b>Total 2<sup>nd</sup> degré public</b>	<b>33,4</b>
<b>2<sup>nd</sup> degré privé</b>	Établissements de l'enseignement confessionnel catholique	1,7
	Établissements de l'enseignement associatif	6,8
	Personnels enseignants bénéficiant d'une formation intensive	-
	<b>Total 2<sup>nd</sup> degré privé</b>	<b>8,5</b>
<b>Moyens complémentaires dédiés à l'occitan</b> (IA-IPR, Personnels du 2 <sup>nd</sup> degré mis à disposition, autres)		<b>3,0</b>
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré public et privé</b>		<b>44,9</b>

**L'enseignement du Basque dans l'Académie de BORDEAUX**  
**Année scolaire 2023/2024**

**1° Les effectifs en basque dans le 1<sup>er</sup> degré à la rentrée 2023 : enseignement public et privé**

**Effectifs dans les écoles publiques**

	Enseignement de sensibilisation		Bilingue à parité		Enseignement immersif		Total Effectifs
	Effectifs	Nombre d'écoles	Effectifs	Nombre d'écoles	Effectifs	Nombre d'écoles	
Rentrée 2020	332	16	5 710	107			<b>6 042</b>
Rentrée 2021*	256	12	5 194	105	522	21	<b>5 972</b>
Rentrée 2022	267	11	5 129	105	632	23	<b>6 028</b>
<b>Rentrée 2023</b>	<b>219</b>	<b>9</b>	<b>4 883</b>	<b>104</b>	<b>876</b>	<b>28</b>	<b>5 978</b>

**Effectifs dans les écoles privées**

	Bilingue à parité Privé confessionnel catholique		Enseignement immersif Privé confessionnel		Enseignement immersif Privé associatif		Total Effectifs
	Effectifs	Nombre d'écoles	Effectifs	Nombre d'écoles	Effectifs	Nombre d'écoles	
Rentrée 2020	2 418	32			2 575	30	<b>4 993</b>
Rentrée 2021*	1 830	32	555	20	2 618	30	<b>5 003</b>
Rentrée 2022	1 837	32	525	20	2 638	31 **	<b>5 000</b>
<b>Rentrée 2023</b>	<b>1 811</b>	<b>32</b>	<b>552</b>	<b>18</b>	<b>2 607</b>	<b>31 **</b>	<b>4 970</b>

\* À compter de la rentrée 2021, distinction de l'enseignement à parité et de l'immersif.

\*\* + 2 annexes.

**2° Les effectifs en basque dans le 2<sup>nd</sup> degré à la rentrée 2023 :**  
**enseignement public et privé**

*Source : Contat des effectifs – DEP*

**Effectifs dans l'enseignement public**

=> **Effectifs dans l'enseignement optionnel**

<b>En collège</b>				
Commune	Dénomination	Effectifs constatés		
		2021	2022	2023
ANGLET	ENDARRA	1	-	19
BAYONNE	ALBERT CAMUS	-	1	1
BAYONNE	MARRACQ	36	33	31
BIARRITZ	VILLA FAL	1	1	1
BIDACHE	DU PAYS DE BIDACHE	32	32	31
CAMBO LES BAINS	ERROBI	29	33	26
HASPARREN	ELHUYAR	44	44	48
HENDAYE	IRANDATZ	43	37	38
MAULEON SOULE	ARGIA	44	42	38
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	ATURRI	19	25	32
ST ETIENNE DE BAIGORRY	JEAN PUJO	26	23	24
ST JEAN DE LUZ	CHANTACO	26	23	19
ST JEAN DE LUZ	MAURICE RAVEL	20	18	9
ST JEAN PIED DE PORT	LA CITADELLE	43	21	44
ST PALAIS	D'AMIKUZE	47	45	49
TARDETS SORHOLUS	DR.PIERRE JAUREGUY	23	23	21
<b>Rentrée 2021*</b>		<b>434</b>	<b>401</b>	<b>431</b>

<b>En lycée</b>				
Commune	Dénomination	Effectifs constatés		
		2021	2022	2023
ANGLET	(vide)	5	4	-
BAYONNE	RENE CASSIN	11	8	7
BAYONNE	LOUIS DE FOIX	5	7	10
CHERAUTE	DU PAYS DE SOULE	15	15	15
ST JEAN DE LUZ	MAURICE RAVEL	24	21	21
ST JEAN PIED DE PORT	DE NAVARRE	25	31	32
<b>Total lycées</b>		<b>85</b>	<b>86</b>	<b>85</b>

<b>Total enseignement optionnel collèges et lycées</b>		<b>519</b>	<b>487</b>	<b>516</b>
--	--	------------	------------	------------

=> Effectifs dans l'enseignement bilingue à parité

En collège				
Commune	Dénomination	Effectifs constatés		
		2021	2022	2023
ANGLET	ENDARRA	63	67	63
BAYONNE	ALBERT CAMUS	39	43	34
BAYONNE	MARRACQ	77	78	79
BIARRITZ	VILLA FAL	98	117	117
CAMBO LES BAINS	ERROBI	104	105	84
HASPARREN	ELHUYAR	104	111	105
HENDAYE	IRANDATZ	174	182	177
MAULEON SOULE	ARGIA	62	62	70
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	ATURRI	100	102	113
ST ETIENNE DE BAIGORRY	JEAN PUJO	39	37	52
ST JEAN DE LUZ	CHANTACO	123	115	124
ST JEAN DE LUZ	MAURICE RAVEL	76	83	88
ST JEAN PIED DE PORT	LA CITADELLE	86	89	102
ST PALAIS	D'AMIKUZE	45	49	51
TARDETS SORHOLUS	DR.PIERRE JAUREGUY	42	42	41
<b>Total collèges</b>		<b>1 232</b>	<b>1 282</b>	<b>1 300</b>

En lycée				
Commune	Dénomination	Effectifs constatés		
		2021	2022	2023
ANGLET	CANTAU	41	38	54
BAYONNE	RENE CASSIN	74	57	66
BAYONNE	LOUIS DE FOIX	3	-	1
BAYONNE	PAUL BERT	-	-	-
CHERAUTE	DU PAYS DE SOULE	45	46	41
ST JEAN DE LUZ	MAURICE RAVEL	72	81	91
ST JEAN PIED DE PORT	DE NAVARRE	80	78	52
<b>Total lycées</b>		<b>315</b>	<b>300</b>	<b>305</b>

<b>Total enseignement bilingue à parité collèges et lycées</b>		<b>1 547</b>	<b>1 582</b>	<b>1 605</b>
--	--	--------------	--------------	--------------

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>2 066</b>	<b>2 069</b>	<b>2 121</b>
----------------------	--	--------------	--------------	--------------

## Effectifs dans l'enseignement privé

### => Effectifs dans l'enseignement bilingue à parité

En collège					
Dénomination	Commune	BILINGUE	Effectifs constatés		
			2021	2022	2023
Collège Arretxea	St Pée sur Nivelle	oui	97	109	106
Collège Donostei	St Etienne de Baïgorry	oui	35	37	32
Collège Etchecopar	St Palais	oui	32	34	46
Collège Immaculée Conception	Biarritz	oui	18	3	-
Collège Largenté	Bayonne	oui	67	62	56
Collège Mayorga	St Jean Pied de Port	oui	45	31	33
Collège Saint François Xavier	Ustaritz	oui	80	106	92
Collège Sainte Marie	St Jean de Luz	oui	210	218	237
Collège St François	Mauléon-Soule	oui	16	13	15
Collège St Michel Garicoits	Cambo les Bains	oui	134	139	144
Collège Saint Vincent	Hendaye	oui	93	86	105
Collège Ursuya	Hasparren	oui	74	83	101
<b>Total collèges</b>			<b>901</b>	<b>921</b>	<b>967</b>

En lycée					
LP / SGT Saint Joseph	Hasparren	oui	25	21	36
LP Stella Maris	Anglet	oui	2	-	-
LGT Saint Joseph	Ustaritz	oui	71	78	66
LP Saint Joseph	Ustaritz	oui	44	39	35
Lycée Saint Louis Villa Pia	Bayonne	oui	51	45	40
Lycée Saint Thomas d'Aquin	St Jean de Luz	oui	80	78	88
<b>Total lycées</b>			<b>283</b>	<b>279</b>	<b>273</b>

<b>Total enseignement bilingue à parité collèges et lycées</b>	<b>1 184</b>	<b>1 200</b>	<b>1 240</b>
--	--------------	--------------	--------------

### => Effectifs dans l'enseignement immersif

En collège et lycée					
Dénomination	Commune	Immersif	Effectifs constatés		
			2021	2022	2023
Collège Bernat Extepare	Bayonne	oui	183	193	207
Collège Ikastola Xabaldor	Cambo les Bains	oui	293	306	276
Collège Manex Erdozaintzi Etxart	Larceveau Arros Cibits	oui	230	237	244
Collège Piarres Larzabal	Ciboure	oui	342	332	300
Collège Annexe Sempere	Saint Pée sur Nivelle	oui	-	-	82
LG/LP Bernat Extepare	Bayonne	oui	396	449	476
<b>Total enseignement immersif</b>			<b>1 444</b>	<b>1 517</b>	<b>1 585</b>

=> Effectifs dans l'enseignement optionnel

En collège					
Dénomination	Commune	BILINGUE	Effectifs constatés		
			2021	2022	2023
Collège Saint Vincent	Hendaye	oui	2	2	-
Collège Stella Maris	Anglet	oui	25	48	52
Collège Ursuya	Hasparren	oui	40	35	39
Collège St François Xavier	Ustaritz	oui	53	45	47
Collège Sainte Marie	St Jean de Luz	oui	42	39	41
Collège Jean de Mayorga	St Jean Pied de Port	oui	20	19	24
Collège Arretxea	St Pée sur Nivelle	oui	4	7	9
Collège Etchecopar	Saint Palais	oui	10	9	12
Collège Largenté	Bayonne	oui	1	-	-
Collège Saint François	Mauléon-Licharre	oui	3	3	2
Collège Saint Thomas d'Aquin	St Jean de Luz	non	138	119	103
<b>Total collèges</b>			<b>338</b>	<b>326</b>	<b>329</b>

En Lycée					
Lycée Largenté	Bayonne	non	21	20	24
Lycée Villa Pia	Bayonne	oui	4	4	4
Lycée Saint Thomas d'Aquin	St Jean de Luz	oui	46	47	57
Lycée Saint Joseph	Ustaritz	oui	13	12	10
LP Saint Joseph	Hasparren	oui	28	33	42
LT Stella Maris	Anglet	oui	5	-	7
<b>Total lycées</b>			<b>117</b>	<b>116</b>	<b>144</b>

<b>Total enseignement optionnel collèges et lycées</b>	<b>455</b>	<b>442</b>	<b>473</b>
--	------------	------------	------------

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3 083</b>	<b>3 159</b>	<b>3 298</b>
----------------------	--------------	--------------	--------------

### 3° Les moyens d'enseignement en ETP dans les établissements publics et privés

#### Les moyens dédiés à la langue basque dans le 1<sup>er</sup> degré à la rentrée 2023

Moyens alloués au basque en ETP		Rentrée 2023
<b>1<sup>er</sup> degré public</b>		<b>194,0</b>
<b>1<sup>er</sup> degré privé</b>	Écoles privées catholiques	67,5
	Écoles associatives	166,8
	<b>Total 1<sup>er</sup> degré privé</b>	<b>234,3</b>
<b>Moyens complémentaires dédiés au basque</b> (conseillers pédagogiques, IEN, autres)		<b>6,5</b>
<b>Total 1<sup>er</sup> degré public et privé</b>		<b>434,8</b>

#### Les moyens dédiés à la langue basque dans le 2<sup>nd</sup> degré à la rentrée 2023

Moyens alloués au basque en ETP		Rentrée 2023
<b>2<sup>nd</sup> degré public</b>	Établissements publics (enseignement du basque et DNL)	55,9
	Personnels enseignants bénéficiant d'une formation intensive	0,0
	<b>Total 2<sup>nd</sup> degré public</b>	<b>55,9</b>
<b>2<sup>nd</sup> degré privé</b>	Établissements de l'enseignement confessionnel catholique	13,8
	Établissements de l'enseignement associatif	136,8
	Personnels enseignants bénéficiant d'une formation intensive	0,0
	<b>Total 2<sup>nd</sup> degré privé</b>	<b>150,6</b>
<b>Moyens complémentaires dédiés au basque</b> (IA-IPR, Personnels du 2 <sup>nd</sup> degré mis à disposition, autres)		<b>2,5</b>
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré public et privé</b>		<b>209,0</b>



**CONSEIL ACADEMIQUE DES LANGUES REGIONALES**

Le conseil académique des langues régionales s'est tenu le mercredi 28 juin 2023 au rectorat de l'académie de Bordeaux, sous la présidence de Madame la Rectrice, représentée par M LE GALL, secrétaire général de l'académie de Bordeaux.

Etaient présents :

**Au titre du collège des représentants de l'administration :**

**Madame MALABRE**, IA-DASEN de la DSDEN 24 représentée par **Madame MILLIARD**, IEN en charge des langues vivantes et régionales,  
**Madame HEBRARD**, IA-DASEN de la DSDEN 33 représentée par **Mme BARBIER**, IEN,  
**Monsieur BREVET**, IA-DASEN de la DSDEN des Landes représenté par **Madame MARRE**, IEN,  
**Monsieur LEMOINE**, IA-DASEN de la DSDEN du Lot-et-Garonne représenté par **Monsieur PIGNON**, IEN,  
**Monsieur PESTEL**, IA-DASEN de la DSDEN des Pyrénées-Atlantiques,  
**Monsieur BIOLEY**, directeur de l'INSPE, représenté par **M. ESCUDE**, professeur des Universités, didactique des langues  
**Monsieur SARPOULET**, IA-IPR, chargé de mission d'inspection en occitan,  
**Madame DELPECH**, chargée de mission d'inspection en basque,  
**Madame COHERE**, IEN chargée de la coordination de l'enseignement en Basque – Pyrénées-Atlantiques

**Au titre du collège des représentants des établissements scolaires et des associations de parents d'élèves :**

**Représentants des personnels enseignants :**

**Madame SENDERAIN**, professeure des écoles – Saint Palais (64) au titre de la FSU,  
**Monsieur PEYROUNY**, professeur certifié – Périgueux (24) au titre de la FSU,  
**Monsieur MC GREGOR**, professeur certifié – Bordeaux (33) au titre de la FSU,  
**Madame PEMOULIE**, professeure des écoles – Coarraze (64) au titre de l'UNSA,  
**Monsieur PEDUCASSE**, professeur des écoles – Bayonne (64) au titre de l'UNSA,  
**Madame MORETTO-RABOUTET**, professeure certifiée – Lormont (33) au titre du SGEN CFTD,  
**Madame QUEYSSELIER**, directrice d'école - Bayonne (64), au titre de la FNEC-FP-FO,  
**Madame DUPRET**, PLP - Bayonne (64), au titre de la CGT Education

**Représentants des associations de parents d'élèves :**

**Madame PERRAULT** – FCPE (33),

**Au titre du collège des représentants des collectivités locales et des mouvements associatifs :**

**Représentants des mouvements associatifs :**

**Monsieur GOROSTIAGA**, association, SEASKA  
**Madame ETCHEBARNE**, association IKAS BI,  
**Madame DETCHART**, association BIGA BAI

**Madame UHALDE**, association EUSKAL HAZIAK,  
**Monsieur FLOUROUX**, association OC BI, Aquitània,  
**Madame RALU**, association OC BI, Aquitània  
**Madame PEMOULIE**, association CREO Aquitània  
**Monsieur MASSEILLOU**, association CREO Aquitània

Représentants des collectivités locales :

**Monsieur ARMAND**, Président de l'OPLO, conseiller régional délégué de Nouvelle-Aquitaine,  
**Madame ANGLARD**, conseillère départementale de la Dordogne,  
**Madame SEMAVOINE**, conseillère départementale des Pyrénées-Atlantiques,  
**Monsieur ELISSALDE**, maire d'Ahetze (64),

Invités ou experts siégeant à titre consultatif :

**Monsieur TANGUY**, secrétaire général adjoint délégué à l'organisation scolaire et de l'aide au pilotage,  
**Madame PREPOINT**, directrice de la DSM,  
**Madame DUBOIS**, directrice de la DGEP,  
**Monsieur MOLINA**, chef de bureau DSM 1,  
**Madame GROS**, chef de bureau DGEP 1,  
**Monsieur LAPORTE- FAURET**, IEN de langues vivantes DSDEN 64,  
**Madame LAPLECHERE**, chargée de mission politique linguistique, direction de la culture (CD 64),  
**Monsieur ITCAINA**, chargé de mission enseignement, OPLB  
**Madame DUFAU**, directrice du centre IKAS,  
**Monsieur CURUTCHARY**, président de l'OPLB,  
**Monsieur PEDEGERT-SALIOU**, OC-BI,  
**Monsieur GIRARD**, chargé de mission politique, direction de la culture (CD 24),  
**Monsieur IRAZOQUI**, chargé de mission pour les bilinguismes à DDEC 64,

Etaient excusés :

Au titre du collège des représentants de l'administration :

**Monsieur MICHAUD**, directeur de CANOPE,  
**Madame DESCAZEUX-ROQUES**, directrice de la DRAC,  
**Monsieur HERZIG**, IA-IPR coordonnateur académique, représenté par Mme ESTRADÉ,  
**Madame OLCOMENDY**, PRCE de la langue Basque, université de Pau et de Pays de l'Adour,  
**Madame BERNARD**, professeure des universités de langue Occitan, Université de Bordeaux 3,  
**Madame AIT ALI**, enseignante maître formatrice, école Magonty (33),

Au titre du collège des représentants des établissements scolaires et des associations de parents d'élèves :

**Monsieur CHAMINADE**, FCPE (24),  
**Monsieur FROMAGE**, FCPE (33),  
**Madame MONPLAISI**, PEEP (33),

Au titre du collège des représentants des collectivités territoriales de rattachement et des mouvements associatifs et éducatifs :

Représentants des mouvements associatifs :

**Monsieur SALESSES**, fédération Aquitaine des Calandretas,  
**Monsieur COUSSY**, président Institut d'études Occitanes en Gironde,

Représentants des collectivités locales :

**Madame DEGOS**, conseillère départementale des Landes- Maire de Tartas (40),  
**Monsieur CALMETTE**, conseiller départemental du Lot et Garonne AGEN (47),  
**Monsieur CANTON**, maire d'ASSON (64),

Invités ou experts siégeant à titre consultatif :

**Monsieur MICHELI**, secrétaire général adjoint délégué aux relations et ressources humaines,  
**Madame MERLE**, directrice de cabinet,  
**Madame DUSSERVAIX**, gestionnaire DSM 1,  
**Monsieur MITTET**, conseil régional Nouvelle-Aquitaine,  
**Monsieur JOULIE**, Co-directeur APRENE,  
**Madame ADAM**, responsable administrative APRENE,  
**Monsieur BACCOU**, directeur APRENE  
**Madame GUERE**, vice-présidente du conseil départemental de la Gironde,  
**Madame SOULE**, directrice de l'OPLB,  
**Monsieur CAHUZAC**, chargé de mission langues de gironde, direction de la culture (CD 33),  
**Madame BEDEL**, adjointe au directeur diocésain de Bayonne,  
**Madame MIROUX**, chargée de mission OPLB,  
**Monsieur CROS**, directeur, OPLO,  
**Madame FACONNIER**, CPD DSDEN 24,  
**Monsieur MALMOSE**, chargé de mission OPLB,  
**Madame JAUREGUY**, assistante administrative du pôle transmission OPLB,  
**Monsieur COUTURE**, CAPOC réseau CANOPE,  
**Madame PINTO**, co-présidente – Fédération Aquitaine Calandreta,  
**Monsieur TROSSAT**, co-président – Fédération aquitaine Calandreta,  
**Madame FONTANET**, CDP 47

Monsieur Le Gall ouvre la séance à 14h05 et excuse Madame la rectrice, retenue pour une réunion au ministère, il remercie l'ensemble des participants et présente l'ordre du jour.

Il demande s'il y a des déclarations préalables.

**M. Curutchary** prend la parole pour évoquer deux points d'agacement de l'OPLB : le premier concernant l'attente d'une réunion avec le ministère (évoquée lors d'une réunion le 14 septembre 2022) au sujet de la réforme du baccalauréat et de la réforme des langues régionales. Aucune proposition de rencontre du ministère malgré plusieurs relances. L'OPLB demande que les services académiques relaient cette demande au ministère.

Le deuxième point : La 7<sup>ème</sup> enquête linguistique montre que la politique commence à porter ses fruits mais n'est pas encore assez efficace. L'OPLB souhaite que l'éducation nationale s'engage sur une politique plus forte et plus ambitieuse.

**M. Mac Gregor, FSU** fait une déclaration. (PJ n°1)

**Mme Perrault – FCPE 33** fait une déclaration. (PJ n°2)

**Mme Detchart** fait une déclaration. (PJ n°3) Elle déclare que les épreuves du brevet n'ont pas été égalitaires puisque les élèves du public et du privé catholique n'ont pu passer les épreuves en basque, contrairement aux élèves du réseau SEASKA.

Elle revient sur la notion de bilinguisme qui n'est pas véritablement mise en œuvre dans les collèges, avec des

regroupements de niveaux ce qui complexifie l'acquisition de la langue basque.

Enfin, elle rappelle que les filières bilingues ne sont pas valorisées, elles rentrent en concurrence avec les autres enseignements en lycée. Il est nécessaire d'avoir plus de DNL et d'enseignants en basque.

**M. Gorostiaga** fait une déclaration (PJ n° 4) et se réjouit que les élèves du réseau SEASKA aient pu passer les épreuves de sciences en basque, il se réjouit également que le réseau breton DIWAN ait pu le faire, notant qu'il est dommage que les élèves des établissements publics et privés n'aient pu passer les épreuves en langue régionale.

Il demande à madame la Rectrice de lever les sanctions financières pour les enseignants qui ont participé au mouvement. Par ailleurs, la fédération attend les réponses concernant les épreuves pour le baccalauréat. Il rappelle enfin que les discussions sont toujours en cours au sujet de la prochaine convention qui doit être signée pour la rentrée.

**Mme Queysselier** fait une déclaration (PJ n°5) Elle indique que 32 professeurs des écoles ont été touchés par une fermeture sur le secteur basque lors de la carte scolaire 2023 et que les projections pour l'avenir sont inquiétantes. Elle s'interroge sur la possibilité, dans les écoles maternelles ou au cycle 2, d'apprendre le français dans les écoles publiques. Cette situation n'est pas acceptable, c'est pourquoi elle souhaite soumettre un avis au vote des membre du CALR sur cette situation de dégradation de l'apprentissage de la langue française dans les écoles publiques des Pyrénées-Atlantiques. Elle demande à madame la Rectrice de prendre les mesures nécessaires afin que l'enseignement en français puisse être assuré dans de bonnes conditions.

**M. Armand** fait une déclaration. Il indique que l'OPLO vit actuellement une période de transition avec le renouvellement de la direction et des chargés de missions : les conditions de travail sont donc plus difficiles. Il évoque le renouvellement de la convention nationale qui n'avance pas et qui bloque les conventions académiques. Il souhaite, dans l'attente d'une nouvelle convention, la signature d'un avenant.

**Mme Sémavoine** soutient les propos de M. Armand. Elle évoque également les conventions actuelles à renouveler. Le département n'a pas encore été associé à l'écriture des conventions en cours et elle souhaite vivement qu'il le soit. Elle note que ces conventions n'ont pas fonctionné et qu'il faut qu'elles soient respectées.

**Mme Anglard** confirme que le département de la Dordogne n'a pas participé à l'élaboration de la convention. Elle évoque aussi la préparation au CRPE, le département souhaite pouvoir accompagner les inscrits au concours au sein de la Dordogne (2 lauréats cette année). Elle indique qu'il y a une réflexion à mener pour un travail avec Limoges.

**M. Curutchary** indique que les résultats de l'enquête socio linguistique montrent que 8 élèves sur 10 ne parlent pas le basque et que 7 élèves sur 10 ne le comprennent pas. En revanche, 100% des élèves inscrits dans les filières immersives apprennent le français, les élèves sont bilingues mais cela repose sur la volonté des familles. C'est donc la langue basque qui est en danger et non la langue française.

**M. Le Gall** précise que concernant la convention occitan, l'académie est en attente de la prorogation de la convention cadre nationale avant d'engager des travaux, qui se feront avec tous les partenaires.

Concernant les épreuves en basque pour les élèves en établissements publics et privés catholiques, pour cette année, madame la Rectrice a demandé une tolérance lors de la correction pour les copies rédigées en basque.

Monsieur Le Gall revient sur les sanctions financières : ce ne sont pas des sanctions, mais lorsqu'il y a un refus de correction des épreuves, il y a service non-fait, il a été donc enlevé 1/30 des traitements car les obligations réglementaires n'ont pas été remplies.

Enfin, concernant les épreuves du baccalauréat, les décisions ne sont pas du niveau académique mais national, si madame la Rectrice a des précisions, elle relatera l'information.

**M. Tanguy** indique qu'une réunion de travail s'est tenue au sujet de la convention avec l'OPLB et SEASKA, un travail de synthèse fait par l'OPLB est en cours.

**M. Sarpoulet** explique qu'un travail en concertation avec Limoges est fait pour le CRPE : il sera présent au CALR de Limoges. Il s'agit de relancer un dynamique interacadémique et une formation a déjà été mise en œuvre avec Limoges. La demande du département de la Dordogne sera prise en compte et il se félicite de la réussite au concours dans le département de la Dordogne.

**M. Le Gall** précise que pour Mare Nostrum, il y a des financements académiques.

**M. Pestel** précise que 70% des écoles du pays basque sont bilingues et 80% proposent la langue basque. Sur les nouvelles DNL, 15 collèges ont une parité horaire, il reste quelques établissements où cela demande une progression. Sur le PPPE : c'est une formation universitaire qui se tient au lycée Louis Barthou, c'est la seule formation sur le territoire national qui propose deux parcours en lettres et en mathématiques. La mise en place d'une langue régionale n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant.

**Mme Ralu** demande si cette formation sera mise en place à la rentrée 2023.

**M. Pestel** confirme la non ouverture de celle-ci pour la R 2023, compte tenu de la complexité de la mise en œuvre.

**Mme Ralu** demande si cela veut dire que la rentrée prochaine sera consacrée à la mise en place de cette formation.

**M. Pestel** confirme la mise en place d'un travail concerté prévu à la rentrée 2023 pour la mise en place de cette formation.

**M. Escudé** indique que la licence PPPE fait concurrence avec une autre licence présente à l'UPPA. Il indique que M. Biolay souhaitait entamer une réflexion avec Limoges pour porter des formations ayant de faibles effectifs. L'INSPE sera donc présent pour ce travail.

**M. Le Gall** passe à l'approbation du PV du dernier CALR.

**M. Mac Grégor** indique qu'une erreur s'est glissée au titre des membres excusés : Mme Senderain est représentante des enseignants au titre de la FSU (P2).

**M. Le Gall** indique une inversion de l'ordre de jour du présent CALR, qui débutera par la présentation du bilan de l'année de la langue basque par Mme Delpech.

## LANGUE BASQUE

**Mme Delpech** présente le diaporama relatif à la langue basque :

Point n°1 : Projets d'ouvertures à la rentrée 2023 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré.

Point n°2 : Formation des enseignants.

Point n° 3 : l'évaluation des élèves LVR Basque – fin de parcours niveau attendu : B2. Un point d'attention sur l'acquisition des niveaux : cela peut créer une confusion entre évaluation des différentes compétences et non globales. Pour ce faire, il a été décidé de modifier l'évaluation en fin de 3<sup>ème</sup> : cette année il a été évalué les élèves sur les 5 activités langagières. Une évaluation plus adaptée aux textes règlementaires sera proposée à la session 2024.

Point n°4 : présentation des ressources des différents cycles mise en œuvre cette année scolaire par IKAS.

**Mme Dufau** présente le diaporama qui récapitule l'ensemble des travaux menés par IKAS.

Tout a été élaboré et testé en classe et IKAS est dans l'attente de la validation des nouveaux supports pédagogiques par le DASEN des Pyrénées-Atlantiques.

Elle rappelle qu'une réunion qui s'est tenue sur les langues régionales a permis de faire un travail collaboratif et de confronter les pratiques.

Elle remercie pour la mise à disposition d'une enseignante à ½ temps, qui a permis un travail en profondeur d'élaboration des ressources.

**Mme Ralu** demande ce que deviennent les dispositifs fermés en immersif en secondaire. Concernant la mise à disposition de personnel IKAS, elle souhaite savoir si la même chose sera faite pour l'occitan.

**Mme Delpech** indique que la fermeture du dispositif au CLG Immaculée conception à Biarritz a été décidée en

rapport avec les faibles effectifs d'élèves inscrits (2 élèves).

**M. Pestel** confirme la fermeture dans le premier degré, en précisant que c'est une décision du diocèse, compte tenu du faible effectif.

**M. Le Gall** indique qu'il y a une équité du nombre de poste mis à disposition par langue régionale : 2.5 postes par langue régionale.

**Mme Quesselier** s'interroge sur l'impact humain des ouvertures de l'immersif, des enseignants ont perdu des postes. Elle remarque en outre que par rapport aux traductions faites par SEASKA en mathématiques, il y a un problème et des enseignants doivent récrire les exercices par rapport au niveau des élèves.

**Mme Dufau** ajoute qu'il y a une difficulté supplémentaire car il y a une disparité de maîtrise de la langue basque de la part des enseignants : un effort a été fait qui permet de simplifier la syntaxe. Un accompagnement est proposé en mathématiques à l'aide d'outils ciblés. Elle encourage les enseignants à actualiser leur connaissance de la langue.

**M. Irazoqui** répond qu'il y a une fermeture d'un dispositif immersif mais les enseignements restent en bilingue à parité horaire pour les deux écoles.

**M. Le Gall** passe la parole à M. Sarpoulet pour la présentation de l'occitan.

## LANGUE OCCITANE

**M. Sarpoulet** prend un temps de parole pour évoquer le décès de deux collègues cette année avant de présenter le diaporama. Il salut l'engagement et le travail d'écriture de M. Lafargue et de M. Gonzalès.

Il rappelle que le CALR est un dispositif concerté avec les 5 départements, avec un COPIL académique qui s'est tenu le 5 juin dernier.

Il présente ensuite l'évolution de la carte de l'enseignement occitan pour le 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré à la rentrée 2023.

Il aborde les résultats des concours : il note une belle réussite pour le 1<sup>er</sup> degré et une réelle évolution du niveau en langue occitane pour les enseignants reçus. Il indique que l'on est encore dans l'attente de connaître la quotité horaire donnée aux lauréats (en fonction de leurs antécédents).

Pour le second degré, le bilan est négatif : cette année il y a aucun reçu car les candidats qui se sont inscrits ne se sont présentés.

**M. Le Gall** souhaite savoir si on connaît le motif de non présentation des candidats au concours.

**M. Sarpoulet** répond qu'il y a souvent des situations personnelles variées. Il continue la présentation avec les résultats du DCL, puis le dispositif Ensenhar avec des investissements financiers importants de l'OPLO et de l'éducation nationale. Un point d'attention est porté sur les postes offerts, ils étaient de 10 prévus initialement, il y en aura 9 au total car il n'y avait de concordance entre les besoins et les vœux des candidats.

Il présente ensuite les besoins RH à couvrir à la R 2023 liés aux ouvertures de nouvelles formations.

Il indique les actions de formation pour cette année scolaire, et salue l'action de formation de 3 jours perlés 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré en commun avec l'académie de Poitiers.

**Mme Millard** précise que les deux lauréats arriveront à temps plein à la rentrée prochaine.

**M. Armand** se félicite de ces dispositifs de formation. Il indique son satisfecit sur le dispositif Ensenhar et mesure l'effort financier et les moyens RH pour faire vivre ce dispositif (10 postes). Il souhaiterait que ces 10 postes soient issus des moyens nationaux et que cela apparaisse à la convention.

**M. Le Gall** répond que l'on ne peut que y souscrire au niveau académique.

**M. Armand** indique qu'il souhaiterait augmenter ce nombre à 15 postes à terme.

**Mme Pemoulié** revient sur la difficulté du CAPOC : elle rappelle l'importance de cette structure pour les enseignants en occitan afin d'avoir à disposition des supports pédagogiques et une impulsion dans la mise en oeuvre de dispositifs. Elle souhaite interpeler le rectorat et souhaite la pérennisation du CAPOC.

**M. Cahuzac** souhaite revenir sur la situation du département de la Gironde : il y a une inquiétude au Bouscat et à Bègles. En effet il y a un enseignant qui est en congé. Grâce au transfert d'une enseignante du privé sur ce poste en public, cela a permis de faire perdurer l'enseignement en occitan. Mais les parents manquent d'informations sur le devenir de cet enseignement. Il souhaite savoir quelle sera la situation à la rentrée 2023 : car sur 30 enfants inscrits il n'y en plus que 19 voire moins à la rentrée 2023.

Il précise en outre qu'il n'a pas été fait mention du collège F. Mitterrand de Pessac où une cohorte de la calandreta de Pessac devait arriver. Il avait été évoqué un renforcement de +1h de langue inclus dans l'emploi du temps et non sur la pause méridienne. Bien qu'il se félicite de la DNL présente, il souhaite savoir s'il y aura une dotation spécifique pour cette DNL.

**M. Le Gall** répond que concernant la demande de financement, une enveloppe spécifique est attribuée aux DSDEN pour les DNL permettant la continuité pédagogique.

**Mme Barbier** précise qu'une rencontre a déjà été faite avec les parents d'élèves de l'école de Bègles et qu'il y a un suivi attentif pour cette situation particulière. L'enseignante remplaçante arrive de l'enseignement privé sous contrat et est nommée par voie de mouvement sur le poste du primaire.

Pour l'école du Bouscat, les postes seront pourvus par des lauréats du concours.

**Mme Ralu** indique que sur la Gironde une personne sera nommée en tant que stagiaire. Elle souhaite savoir si les candidats ayant échoué au CRPE seront contactés pour servir de réservoir sur les postes vacants en Gironde. Elle évoque ensuite la possibilité de partager le service d'une enseignante pour répondre à une situation particulière.

**Mme Barbier** répond que la piste évoquée est prioritaire, les services académiques sont très attentifs pour trouver toutes les solutions à la rentrée de septembre. Sur le partage de l'enseignante, cela a été écarté à l'heure actuelle, car il faut recueillir l'adhésion des personnels.

**Mme Perrault** remercie les services académiques et Mme Barbier pour les deux journées de formation. Elle se félicite également de l'organisation du remplacement des enseignants durant cette période. Elle termine en indiquant qu'elle rejoint toutes les réflexions faites par M. Cahuzac.

**M. Mac Grégor** annonce qu'il a été contacté par le collège Jules Ferry de Langon qui manifeste son inquiétude sur le financement de leurs besoins à venir : les enseignants voudraient une attention particulière pour l'enseignement de l'occitan dans cet établissement. Il indique également qu'il a été sollicité sur une situation au collège de Salies de Béarn avec une baisse d'effectif dans la section bilingue.

**M. Sarpoulet** précise que sur Langon il y a une dotation académique pour une classe bilingue et pour la DNL et que cela fonctionne très bien. Pour la situation de Salies de Béarn, elle est particulière : il y a deux enseignements de DNL (Histoire-Géographie et Mathématiques). Les heures d'enseignements facultatifs vont être affectées à une enseignante, les heures de DNL et les heures d'enseignements de spécialités seront assurées par l'enseignante en mathématiques.

**M. Mac Grégor** précise qu'il lui avait été fait part d'une situation délicate due à l'affectation des heures générant des tensions entre les deux enseignantes.

**M. Sarpoulet** répond que cette question est suivie de près.

**M. Mac Gregor** précise que sur Langon, l'inquiétude venait par rapport à la stabilisation des heures faites par l'enseignante d'anglais.

**M. Sarpoulet** répond qu'il faudra vérifier cela auprès de l'établissement, mais il y a bien des besoins en occitan

sur cet établissement. C'est un enseignement qui va demander de trouver des solutions pour pouvoir assurer l'ensemble de ces heures. C'est une situation qui est imbriquée avec des enseignements au sein d'autres établissements.

**M. Masseillou** s'associe aux propos tenus sur l'importance du CAPOC.

**M. Le Gall** répond que les services sont dans l'attente des préconisations de l'enquête administrative.

**Mme Ralu** rejoint les propos sur l'augmentation des postes pour le dispositif Ensenhar. Il faut donc laisser partir des enseignants en formation pour stabiliser les effectifs des enseignants en occitan puisque l'éducation nationale n'offre pas d'autres dispositifs pour l'apprentissage de la langue régionale. Il faudrait donc pérenniser la possibilité de mobiliser deux postes par département et par an. Elle demande une confirmation d'un problème technique de fermeture des nomenclatures des langues régionales dans le logiciel SIECLE.

**M. Tanguy** précise qu'il y a une modification de la nomenclature au niveau national mais une nomenclature académique a été créée pour que les élèves puissent être identifiés dans le logiciel SIECLE.

**Mme Ralu** souhaite connaître le nombre de candidats qui ont passé le DCL, et concernant la convention, elle souhaite qu'un avenant puisse être signée dans les meilleurs délais.

**M. Sarpoulet** indique que sur le dispositif Ensenhar il n'est pas possible d'ouvrir chaque année un centre de formation dans tous les départements compte tenu du coût de celle-ci.

En revanche, les candidatures sont gardées en mémoire afin de veiller à la dynamique mise en place. Sur le DCL M. Sarpoulet indique qu'il ne connaît pas le nombre précis de candidats.

**M. Le Gall** revient sur le point de la convention et indique qu'il faudrait que la convention nationale soit prorogée avant la signature de tout avenant.

**Mme Ralu** évoque un document de diffusion du MEN qu'elle souhaiterait voir diffuser largement au sein de l'académie qui encourage les établissements à proposer des enseignements en langue régionale.

**M. Le Gall** répond qu'il n'a pas connaissance de ce document, et que l'académie est preneuse de celui-ci.

**M. Armand** indique que parmi les signataires de la convention nationale, il a y les deux régions, Toulouse et Bordeaux et qu'il ne connaît pas formellement la démarche demander la prorogation de la convention.

**M. Le Gall** indique qu'il faut solliciter le ministère pour une prorogation de la convention cadre.

Concernant le dispositif Ensenhar, c'est effectivement un coût : 30 000 euros/an permettant d'ouvrir deux sites par an. Il y a des possibilités de mutualiser des formations (Sud des Landes et Pyrénées-Atlantiques), mais on ne peut pas aller au-delà compte-tenu des contraintes matérielles et du coût.

**M. Cahuzac** indique que la fédération SEASKA a parlé de collège où l'enseignement était à parité horaire, c'est aussi l'objectif pour l'occitan. De plus, il souhaite connaître le nombre de demandes de formation Ensenhar car sur 10 formations Ensenhar, il n'y a que 9 admis dans le premier degré.

**M. Pestel** répond qu'il n'y avait pas de candidat dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

**M. Sarpoulet** explique qu'un travail précis a été fait avec les IEN et il s'est posé la question du remplacement des collègues partant en formation. Il remercie les collègues pour la question du CAPOC. Il tient à affirmer l'importance du CAPOC. Le diaporama de présentation du matériel qui sera mis à disposition aux membres du CALR montrant la richesse des réalisations.

**M. Cahuzac** indique que la France a des valeurs républicaines : l'égalité doit être tirée par le haut pour l'apprentissage des langues régionales, il faudrait augmenter le nombre de mises à dispositions pour arriver au même niveau par rapport aux autres langues (7 postes pour l'équivalent du CAPOC en langue bretonne). Il faudrait envisager la même chose pour le dispositif Ensenhar. Pour illustrer son propos, il prend l'exemple de 26 postes de formation en Corse. Si on applique au nombre d'habitants, il faudrait donc 260 postes d'enseignants en occitan pour l'académie de Bordeaux.

**M. Le Gall** répond que l'occitan rayonne dans différentes académies, au contraire de la langue basque. Il

précise par ailleurs qu'il est en contact régulier avec l'académie de Rennes, et le regard est différent car ils trouvent que l'académie de Bordeaux est très bien dotée.

**M. Mac Grégor** demande que des représentants de l'association « Euskara Geroan Sarea » puissent être à nouveau conviés au CALR.

**M. Le Gall** répond que les services de la DSM vont examiner la demande, en demandant la confirmation du nom de l'association.

**M. Le Gall** remercie l'ensemble des membres du CALR et indique qu'il fera remonter l'ensemble des demandes auprès de madame la Rectrice.

Fin de la séance à 16h30.

Le Secrétaire général de l'Académie de Bordeaux

M. LE GALL

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général  
de l'Académie

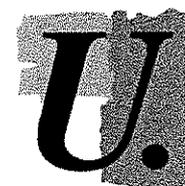
Xavier LE GALL

La secrétaire de séance

Mme Mira GROS

Pour la Rectrice et par délégation  
Pour la Directrice de la gestion  
de l'enseignement privé  
Le Chef de bureau  
Mira GROS

**Déclaration FSU  
CALR du Rectorat de l'Académie de Bordeaux  
Mercredi 28 juin 2023**



**F.S.U.**

Madame la Rectrice,  
Mesdames et Messieurs les membres de la CALR,

La diminution du nombre d'élèves inscrit.es en optionnel ou bilingue en langue régionale dans le second degré est essentiellement due aux réformes du collège et du lycée qui ont vidé ces options et filières de leur attractivité. Cette refondation de l'école a eu des conséquences catastrophiques au lycée, particulièrement pour l'occitan, et sert d'argumentaire pour ne pas donner les moyens en heures et en postes nécessaires. La discontinuité de l'offre entre le premier degré et le second degré en occitan est flagrante : on trouve des bassins où le nombre d'écoles bilingues est conséquent mais où le collège de secteur propose une offre en-deçà des attentes (on aura seulement de l'optionnel alors qu'une filière bilingue s'imposerait). Ce phénomène de rupture explique la faiblesse des cohortes de certains établissements. Ce fléchissement est d'autant plus inquiétant qu'il augure des pronostics sombres pour le recrutement futur d'enseignants car le vivier à l'université se réduira au fur et à mesure des nombres toujours plus limités d'étudiant.es. C'est un engrenage délétère dont l'issue est plus que prévisible pour l'enseignement des langues régionales et/ou en langues régionales dans l'enseignement public en France.

Que compte mettre en place l'institution pour sortir de l'impasse qui mène à ne pouvoir aucun des 3 postes en Occitan au CAPES cette année ?

Dans le premier degré, l'offre généralisée d'une langue régionale sur un territoire est un autre levier dont l'administration doit s'emparer. Là encore nous nous heurtons au manque de moyens.

Une dotation spécifique 1er et 2nd degré permettrait de passer d'une politique de réponse à la demande à une politique de l'offre dans l'esprit de la loi Molac, politique volontariste qui irait à l'encontre de l'érosion actuelle.

La prudence et la frilosité de l'administration de l'Éducation Nationale à donner les moyens nécessaires à l'enseignement en langue régionale va à l'encontre de « l'attachement à la préservation et à la transmission des diverses formes du patrimoine linguistique et culturel des régions françaises » proclamé en haut lieu.

Par ailleurs, l'autorisation de composer en Langues Régionales pour les sciences serait une avancée importante si, ne concernant que les élèves d'associations privées et refusée aux élèves du public, elle ne constituait de fait une intolérable rupture de l'égalité citoyenne.

Enfin, le manque de matériel pédagogique récent reste une difficulté à laquelle se heurtent trop fréquemment les enseignant.es.

Les filières bilingues et immersives de l'Éducation Nationale doivent être renforcées et développées, conformément aux attentes des enseignant.es, des parents d'élèves et des élus.

Il faut améliorer le recrutement des enseignant.es en langues régionales en redonnant de l'attractivité à la profession.

La circulaire du 14 décembre 2021 spécifiant que les élèves ayant suivi le cursus bilingue peuvent présenter au baccalauréat des épreuves en langue régionale, fait l'objet d'une interprétation restrictive par le Ministère de l'Éducation Nationale.

En conclusion, nous sommes persuadé.es qu'il est grand temps de développer des filières bilingues avec une politique volontariste se déclinant en termes d'anticipation et d'incitation, de manière à augmenter le nombre d'enseignant.es formé.es en occitan et en basque, à même d'assurer tout type d'enseignement dans le premier et le second degré, développant les DNL de manière à atteindre une véritable parité horaire et permettant aux élèves de passer leurs examens en basque ou en occitan, garantissant ainsi le développement réel des filières et la cohérence des parcours.

**Pour la FSU, les représentant.es des personnels :**

**Cécile Senderain, Martial Peyrouny, Kei McGregor**

DECLARATION DE LA FCPE 33 AU CALR DU 28 JUIN 2023

Madame La Rectrice,  
Mesdames et Messieurs Les membres du CALR,

Nous déplorons de devoir une nouvelle fois exprimer les mêmes requêtes ou observations d'un CALR à un autre. Cela engendre une certaine lassitude de la représentante FCPE 33 que je suis et qui se répercute sur les parents des élèves occitanistes sur le terrain.

Pour la énième fois, nous demandons que les enfants bilingues de CM2 soient affectés directement sur les collèges où les DNL même s'ils sont, en raison de leur domicile, hors secteur. Les affectations, suite à des dérogations, entraînent des problèmes d'inscription aux transports scolaires et des surcoûts impactant les familles.

Nous avons, sous réserve de compatibilité avec les emplois du temps, obtenu dans le collège Jules Ferry de Langon et grâce à l'aide précieuse et l'implication de M. GARROS, enseignant de la DNL Histoire Géo sur cet établissement, la possibilité pour les futurs élèves de 4ème l'accès au parcours euro à la rentrée prochaine. Cependant, nous avons demandé la mise en place du parcours Mare Nostrum sur le collège Jules Ferry car les élèves bilingues n'ont toujours pas accès au latin en 5ème mais cela a été refusé. En effet, nous nous sommes rendus compte que les heures de DNL Hist-Géo occitan et les heures de langues pour les bilingues sont prises sur les 60h de marge de l'établissement. Cela déclenche des tensions entre les équipes dans les établissements concernés. Nous regrettons par ailleurs la non ouverture d'une deuxième DNL en sciences qui permettrait une vraie continuité entre le premier et le second degré.

Nous déplorons également qu'aucun conseiller pédagogique occitan ne soit nommé car il y a un vrai besoin d'accompagnement des enseignants dans leurs pratiques notamment pour les professeurs en année de titularisation au risque de voir partir des enfants de la filière. Nous regrettons par ailleurs qu'il n'y ait pas une formation ou tout au moins une information concernant la spécificité de la filière bilingue auprès de tous les acteurs ou partenaires (mairies, personnels Education Nationale voire même services internes de la DSDEN 33). Nous remercions la DSDEN 33 pour avoir inscrit dans les documents à destination des familles de CM2 au moment des procédures Affelnet, la mention option LV2 occitan mais nous déplorons que la mention bilingue occitane ne soit pas notée car cela crée des incompréhensions chez les parents d'élèves.

Nous demandons de nouveau au nom de la FCPE 33 à participer aux comités techniques Gironde afin que des spécificités départementales soient abordées et travaillées en amont du CALR avec les parents d'élèves.

Je vous remercie, Madame La Rectrice, Mesdames et Messieurs les représentants du CALR, pour l'attention que vous porterez à notre déclaration.

Sonia PERRAULT  
Pour la FCPE 33



PUBLIC BILINGUE

**BIGA**  
**BAI** BJRASOEN  
ELKARTEA

☎ 07 50 92 82 10

[contact@bigabai.eus](mailto:contact@bigabai.eus) | [www.bigabai.eus](http://www.bigabai.eus)

71 rue Etchelecou, maison Ainciartia - 64 990 LAHONCE  
SIRET 483 742 235 000 11

## Déclaration de BIGA BAI

lors de la réunion du CARL le 26 juin 2023

---

Arratsalde on deneri, **Bonjour à toutes et à tous,**

Hier et avant-hier, les élèves de 3es ont passé le brevet et nous voulons souligner, surligner et appuyer que **le brevet s'est déroulé dans des conditions injustes pour les élèves des filières publiques et privées-catholiques**, car ils n'ont pas eu l'autorisation de composer en basque en sciences comme les élèves de Seaska. Nous avons pourtant envoyé un courrier au Ministre le 17 avril dernier, dont Madame la Rectrice a reçu copie. Où est le principe d'égalité dans cette décision, avez-vous des réponses à ce sujet ?

Pour continuer avec le collège, nous sommes inquiètes et inquiets de l'avenir des filières bilingues, car **la filière bilingue au lycée est en train de disparaître à petit feu**, faut-il s'attendre à la même chose au collège ? La transformation du collège a été entamée par le gouvernement, mais rien de concret en perspective pour nos langues... Pourtant, nous attendons encore des moyens pour généraliser l'offre et offrir un enseignement de qualité.

Plus concrètement et plus localement, dans les collèges bilingues en Pays Basque, combien de nouvelles DNL ouvre chaque année ? Dans le meilleur des cas, une seule DNL et ce seulement pour les 6es et 5es. Et pour la rentrée prochaine ? Rien ! Enfin presque. Une expérimentation en maths avec une enseignante qui ferait son cours en

deux langues avec un mélange d'élèves bilingues et unilingues ; **les élèves bilingues entendraient donc le cours de maths en français**. Ce sont des conditions d'enseignement difficiles et non acceptables pour les élèves bilingues. Où est l'enseignement de qualité en basque si on entend du français pendant la moitié du cours ?

Faut-il encore rappeler que nous vivons dans un monde diglossique ? Tout est en français autour de nous, **ces élèves sont en filière bilingue pour apprendre à maîtriser une langue** qui leur est partiellement accessible, que ce soit dans ou en dehors de l'école.

Toujours au collège, selon les collèges, en option basque, il y a des regroupements des 6es et 5es d'une part, et des 4es et 3es d'autre part. Donc, un élève qui commence l'option en 6e se retrouve en 5e avec des grands débutants. Il est bien évidemment difficile d'enseigner correctement dans ces conditions ! Soit disant qu'on n'aurait pas les moyens de dédoubler alors qu'il y a des enseignant.e.s TZR maîtrisant le basque qui n'auraient pas d'heures ! **Nous demandons qu'à la rentrée prochaine, toutes les enseignantes et enseignants en capacité d'enseigner en basque puissent répondre à ces besoins.**

Les filières bilingues ne sont pas valorisées et entrent en concurrence avec les options et les autres langues, c'est en partie pour cela que la situation est critique au lycée. Ainsi, **avez-vous un programme de valorisation pour le basque et l'occitan ?**

Pour finir, nous voulons rappeler que **l'objectif de la filière publique est de créer des locutrices et locuteurs en fin de parcours scolaire mais nous sommes à ce jour loin du compte**, il faut plus de DNL en basque, plus d'enseignant.e.s et une généralisation de l'offre. Je laisserai mes collègues compléter mes propos, je vous remercie de votre écoute.

Milesker!

---

Déclaration au CALR du 28 juin 2023

« On se réjouit que les élèves de 3<sup>ème</sup> de nos 4 collèges aient pu présenter les sciences en langue basque, en toute normalité. Il était temps Mme la Rectrice. On se réjouit que grâce à notre lutte Diwan aient pu également présenter cet examen en breton. En revanche il est inadmissible que les collèges publics et privés bilingues n'aient pas ces mêmes droits reconnus.

Par ailleurs on vous demande solennellement de lever les sanctions financières que vous avez pris contre les enseignants de nos collèges qui ont participé au mouvement l'an dernier et qui ont permis une décision éclairée du ministre. On vous a écrit sur ce sujet, mais nous n'avons pas reçu de réponse

En relisant le PV du dernier CALR, vous-vous êtes engagé à obtenir des réponses sur le baccalauréat en langue basque. Nous espérons que vous pourrez nous apporter des réponses aujourd'hui.

En fin, et après une année à vide ; nous sommes en discussion sur la convention MEN, OPLB Seaska. Nous sommes en attente de vos réponses afin de pouvoir avancer sur les différentes questions aujourd'hui sans réponses de votre part ».

**Hur Gorostiaga**

**SEASKAko zuzendari**

Directeur de Seaska

Nere Pentzea

Pouponnière bidea

64250 Kanbo





## Déclaration FNEC-FP-FO CALR mercredi 28 juin 2023

Mesdames et Messieurs les membres du CALR

A l'ordre du jour de cette instance, les projections d'ouvertures en langue régionale à la rentrée 2023. Dans une situation de tensions et de suppressions de postes, la FNEC-FP-FO alerte : chaque ouverture en langue régionale entraîne des fermetures de postes en français.

Cette situation atteint son paroxysme dans le secteur basque des Pyrénées Atlantiques. Aux suppressions de postes inscrites sur la feuille de route du gouvernement, s'ajoutent les mesures dites de "rééquilibrage" entre les langues, provoquant un plan social sans précédent : 32 professeurs des écoles en français ont été touchés par une fermeture sur le secteur basque du département des Pyrénées Atlantiques lors de la carte scolaire 2023. Les projections pour l'avenir sont inquiétantes :

- Nos collègues qui vivent au Pays basque et qui attendent leur mutation pour enseigner sont-ils condamnés à ne jamais muter ?
- Pourra-t-on encore enseigner en français dans les écoles maternelles ? Au cycle 2 ?
- Pourra-t-on toujours apprendre en français dans une école publique ? La réponse est d'ores et déjà non dans certaines petites communes des Pyrénées-Atlantiques. C'est une situation inacceptable qui nous amène à soumettre un avis au vote des membres du CALR.

La FNEC-FP-FO le réaffirme, l'immersif n'a pas sa place à l'école publique, en outre, l'offre bilingue basque étant particulièrement développée, l'ouverture de nouveaux pôles bilingues ne se justifie pas. Au contraire, les ouvertures à tout prix créent une concurrence néfaste entre les écoles. Permettre un vrai apprentissage des langues régionales, nécessite de renforcer les moyens dans les écoles afin d'améliorer le taux d'encadrement, les conditions d'apprentissage, d'enseignement et ainsi la réussite des élèves.

La FNEC-FP-FO vous remercie pour votre écoute.

### **Avis FNEC-FP-FO soumis au vote**

**Le CALR de l'Académie de Bordeaux, réuni le 28 juin 2023 est informé des situations suivantes : Dans des écoles publiques des Pyrénées Atlantiques notamment à Sare, Larrau, Iholdy, Osses Saint martin d'Arrossa ...il n'y a pas possibilité de suivre des enseignements en français à l'école maternelle. Aussi, le CALR Académie de Bordeaux demande à Madame la Rectrice de prendre toutes les mesures nécessaires afin que dans toutes les écoles publiques du département des Pyrénées Atlantiques, l'enseignement en français puisse être assuré dans de bonnes conditions. Le CALR rappelle l'article 2 de la constitution de 1958 : " La langue de la République est le français."**